













Contrat Chaleur Renouvelable territorial

2024-2027

Un projet porté par Territoire d'Énergie Somme (FDE80)











PROGRAMME

- Rappel des étapes préalables au CCRt
- Engagements du CCRt
- Les principes du contrat
- Les aides apportées
- Les grandes étapes de l'instruction
- La gouvernance / les partenariats à construire
- La plateforme dématérialisée de demande de subvention
- Les contacts opérationnels













RAPPEL DES ÉTAPES PRÉALABLES AU CCRT



UNE VOLONTÉ D'ENGAGEMENT HISTORIQUE

- **2018 :** Finalisation des études de planification énergétiques (EPE) couvrant le PETR Cœur des Hauts de France et BS3V, **2020**: lancement de l'EPE du PMGA nouvellement créée.
- 5 avril 2018 : Délibération du Bureau Syndical de la FDE pour le dépôt d'un dossier de préfiguration d'un contrat d'objectif territorial énergies renouvelables thermiques (COT EnR) à l'ADEME, afin de renforcer la capacité d'animation et d'accompagnement de Territoire d'Énergie Somme (FDE80).
- Travail d'animation, de sensibilisation, de recueil et d'identification de projets par le biais des PCAET, avec le soutien des Pays porteurs des PCAETs, d'Amiens Métropole, du Conseil départemental...
- Juin 2021 : Territoire d'Énergie Somme (FDE80) notifie avec l'ADEME le lancement d'une étude de préfiguration pour développer des projets sur le territoire de ses collectivités adhérentes et de structures privées, à titre d'opérateur d'un contrat avec gestion déléguée des fonds.
- 18 mois plus tard :

115 contacts étudiés

26 projets audités 16 projets retenus





ENGAGEMENTS DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE SOMME (FDE80)

- Un contrat signé aujourd'hui **pour 36 mois** (> 31 décembre 2026)
- ☐ Des **objectifs contractualisés** avec l'ADEME :
 - Accompagnement technique et financier d'au moins 16 projets (dont 6 hors bois énergie) sur 3 ans soit 17 GWh, pour une transition de 2000 Tonnes Equivalent Pétrole (TEP)* vers des énergies renouvelables et locales.
 - Atteindre à minima de 60% de ces engagements avant la fin des 3 ans pour reconduire le contrat
 - ☐ Un volume de projets privés viendra compléter ce prévisionnel
 - ☐ Un volume de projets publics d'un niveau de maturité moindre est également en prévision
- Le contrat apporte un soutien à l'animation sur 3 ans pour Territoire d'Énergie Somme (FDE80) de : 340 000€
- Le contrat apportera :
 - Une aide financière au territoire d'environ 9,5 M€
 - Un volume total d'activités en études de faisabilité, dimensionnement, MOE : 1,3 M€
 - Un volume total d'activités travaux prévisionnel de: 23,5 M d'€













IDENTITÉ VISUELLE DU CCRT 80















RAPPEL DES PRINCIPES DU CONTRAT

- Territoire d'Énergie Somme (FDE80) est opérateur territorial pour le compte de l'ADEME et assure le portage technique administratif et financier des projets de chaleur renouvelable sur le département de la Somme quel que soit le statut des demandeurs,
- Le contrat accompagne toute taille de projet et permet de **regrouper de petits projets d'installations** pour présenter des projets atteignant ensemble les seuils d'éligibilité du Fonds Chaleur,
- Territoire d'Énergie Somme (FDE80) est en charge de l'accompagnement complet de A à Z des porteurs de projets privés et publics: depuis le 1^{er} contact jusqu'au versement de l'aide, incluant le suivi de l'année 1,
- L'ADEME délègue la gestion des fonds à Territoire d'Énergie Somme (FDE80), qui fait l'avance de trésorerie et agit pour le compte du territoire,
- Territoire d'Énergie Somme (FDE80) anime la démarche à l'échelle départementale et construit les partenariats nécessaires au dynamisme de celle-ci.

La FDE est le 2e signataire d'un CCRt en Hauts de France après la Métropole Européenne de Lille













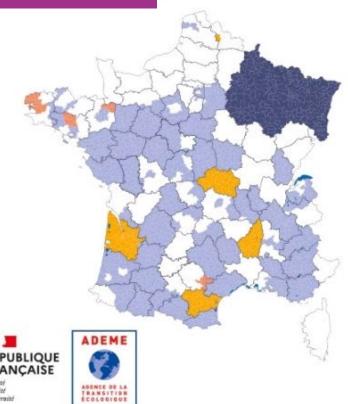
LA COUVERTURE DES CCRt EN 2023



CCRt terminé, renouvellement en projet

CCRt terminé

Région couverte par une convention de Transition Écologique Régionale dans le cadre de la Loi 3DS pour le financement de projets Chaleur EnR



















CRITÈRES GÉNÉRAUX

Public concerné

- Tous secteurs sans exception (personne morale avec numéro de SIRET)
- Sont exclus les bâtiments des services de l'état / les particuliers (crédits d'impôt)

Opérations

- Chaufferie Bois/Biomasse énergie
- Solaire thermique
- Géothermie
- Récupération de chaleur fatale
- Réseaux de chaleur (création, extension)

5 SOLUTIONS POUR PRODUIRE DE LA CHALEUR À PARTIR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

		(S)		M
CHAUFFERIE BIOMASSE	SOLAIRE THERMIQUE	GÉOTHERMIE DE SURFACE	RÉCUPÉRATION DE CHALEUR FATALE	RÉSEAU DE CHALEUR
		EXEMPLES		
Installation d'une chaudière bois avec plaquettes ou à granulés	Production d'eau chaude sanitaire solaire	Chauffage ou rafraîchissement d'un bâtiment grâce à l'énergie du sol	Chaleur issue de process industriels, ou d'eaux usées (stations épuration)	Chauffage de plusieurs bâtiments d'un même site ou d'un même quartier













CRITÈRES GÉNÉRAUX

Opérations non éligibles

- Opérations de production d'électricité renouvelable
- Opérations de cogénération
- Renouvellement d'équipements ENR déjà financés par l'ADEME sans augmentation de puissance ou productivité
- Installations biomasse énergie ne présentant pas des caractéristiques satisfaisantes en termes de qualité de l'air



2024



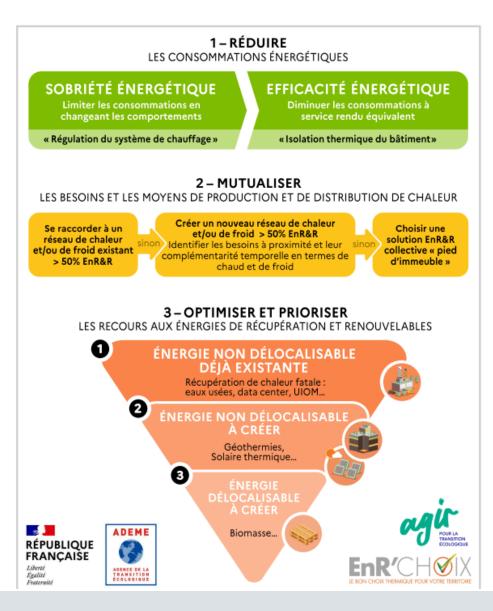






Collectivités territoriales, gestionnaires de patrimoine, aménageurs...

PRENEZ LES BONNES DÉCISIONS!





Le réflexe EnR'Choix > 3 étapes

Au moment de recourir aux énergies renouvelables













LES AIDES APPORTÉES



Accompagnement personnalisé tout au long du projet



Subventions de 60 à 80 % des études (diagnostic et accompagnement) Plafonnée à 100k€

Subventions jusqu'à 65 % des travaux: forfait par filière, au cas par cas





Identification des autres dispositifs disponibles: FEDER, FRATRI, DSIL, DETR, FV, CD80, FDE 80...dans la limite des plafonds















GRANDES ÉTAPES DE L'INSTRUCTION

- 1. **Dossier de demande de subvention sur la plateforme dédiée:** lettre d'intention, dépôt de toutes les pièces (études préalables, devis, plans, délibération...), plan de financement...
- **2. En cas de dossier complet: phase d'instruction** : analyse et rédaction d'une fiche d'instruction /allers et retours avec le porteur pour demandes de précisions (appui possible des ingénieurs de l'ADEME)
- **3. Comité d'engagement avec l'ADEME** (3/an), qui valide l'instruction et montant alloué. Toutes les fiches doivent être finalisées et envoyées 1 semaine à l'avance
- 4. Edition d'un procès-verbal attribuant les aides, signé par la Territoire Energie Somme (FDE80) et l'ADEME
- **5. Edition des conventions** bipartites Territoire Energie Somme (FDE80) /porteur de projet
- 6. Information en Bureau syndical suivant des projets aidés et montants alloués, validé par le comité d'engagement













LA NÉCESSITÉ DES PARTENARIATS

- Pour accompagner l'instruction des dossiers: FIBOIS, Uni LaSalle-ESIEE, CD2E
- **Pour communiquer la démarche à l'échelle nationale:** FNCCR, AMORCE, ADEME, Syndicat des énergies renouvelables
- Pour diffuser à l'échelle départementale aux porteurs de projets privés: Chambre d'agriculture, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et d'industrie, SEM Hauts de France, Somme Tourisme, DDTM 80, DREAL
- Pour diffuser à l'échelle départementale aux porteurs de projets publics et associatifs: DDTM, DREAL, CAUE, Conseil départemental,
- Pour pouvoir intervenir dans diverses instances de gouvernance publics et privées















CES COLLECTIVITÉS QUI ONT FRANCHI LE PAS



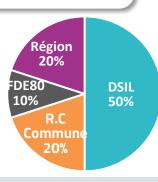
CC EST DE LA SOMME

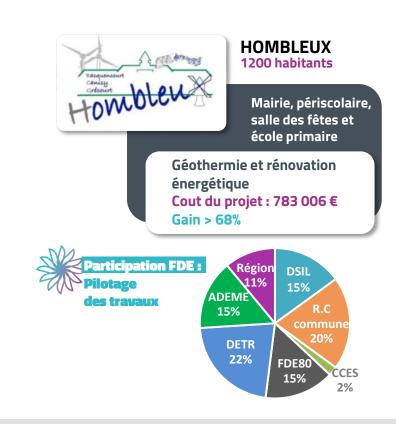
20 000 habitants

Siege administratif à Eppeville

Remplacement du fioul par Chaudière à plaquettes Budget : 167 000 € HT Gain > 48 %

Participation FDE:
Audit de chaufferie
16 711 € (10%)
pour travaux





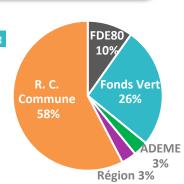


SAINT-SAUFLIEU 980 habitants

Mairie, Salle des fêtes, Ecole, Cantine, Logements

Isolation, menuiserie, LED, chauffage géothermique Total de 1 429 500 € HT Gain > 75 %

















MERCI DEVOTRE ATTENTION



Coordonnées des opérateurs du CCRt - Territoire d'Énergie Somme (FDE 80)

Théo KLAUS - Chargé de mission chaleur renouvelable

Port: 07.85.65.63.47

theo.klaus@fde-somme.fr

Karine BAYER - Gestionnaire administrative et financière

Fixe: 03 22 95 97 23

karine.bayer@fde-somme.fr